

RAPPORT D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉCENTRALISATION



M. **Éric DOLIGÉ** (Les Républicains - Loiret)

Mme **Marie-Françoise PEROL-DUMONT** (Socialiste et Républicain - Haute-Vienne)

Synthèse de la consultation

La consultation réalisée du 6 octobre au 4 novembre 2016 a permis de recueillir **4 513 contributions d'élus locaux**.

L'origine des répondants au questionnaire est variée. La quasi-totalité des départements métropolitains est représentée, ainsi que plusieurs départements, régions ou collectivités d'outre-mer. Les départements dont le nombre de répondants est le plus élevé sont : l'Ille-et-Vilaine (3,75% des répondants), le Pas-de-Calais (2,80%), le Doubs (2,60%), le Bas-Rhin (2,33%) et l'Isère, le Loir-et-Cher et le Haut Rhin (2,20% pour chaque département).

S'agissant du profil des élus locaux, **une large majorité des réponses émane d'élus communaux (70,4%) et d'élus intercommunaux (27,1%)**. Les élus communaux sont essentiellement des maires (81,8%) de communes de moins de 10 000 habitants (97,8%). Une part marginale des réponses provient d'adjoints aux maires (10,4%) ou de conseillers municipaux (7,8%). Les élus intercommunaux sont majoritairement issus de groupements de 10 000 habitants ou plus (73,1%).

En ce qui concerne le contenu des réponses, **les élus jugent majoritairement la réforme de l'administration de l'État (Réate) lancée en 2008 non pertinente (58,8%) et inefficace (70,3%)**. Les répondants estiment également que la réforme des services déconcentrés régionaux engagée en 2014 est non pertinente (61,1%) et inefficace (69,6%). De même, les élus ayant eu connaissance du plan préfetures nouvelle génération annoncé en 2015 considèrent que ses orientations ne sont pas pertinentes (60,8%).

Chiffres clés



70%

de réponses émanent d'élus communaux



plus de

4500

réponses à la consultation

Des réformes des services déconcentrés (Réate, réforme des services régionaux, Plan préfetures nouvelle génération) **jugées inefficaces ou non pertinentes** par plus de deux tiers des répondants

Un « État facilitateur » souhaité par plus d'un tiers des répondants, et **un « État conseil »** voulu par plus d'un quart d'entre eux

L'appréciation portée sur le contrôle de légalité est globalement satisfaisante. **Les élus jugent ce contrôle protecteur (76,2%) et peu contraignant (56,2%).**

À cet égard, 45,1% d'entre eux estiment que les services préfectoraux jouent un rôle de conseil en amont ou pendant le contrôle de légalité (contre 36,1% d'avis contraire). **L'utilisation de la transmission électronique est évaluée positivement par les élus qui y ont recours** : ils la jugent utile (86,7%), rapide (88,1%) et peu coûteuse (61,4%).

Lors du lancement d'un projet complexe sur le plan technique ou juridique, les élus locaux ayant répondu au questionnaire font majoritairement appel aux services d'ingénierie territoriale du département (27,9%), à ceux d'un prestataire privé (22,6%) ou à ceux de l'intercommunalité (19,7%). D'une manière générale, les répondants sont satisfaits des prestations d'ingénierie territoriale reçues à cette occasion (73,6%). Les 13,8% de répondants non satisfaits estiment les délais trop longs (32,6%), l'offre inadaptée (21,3%), le contenu insuffisant (19,7%) et les coûts trop élevés (18,8%).

La réforme de l'application du droit des sols (ADS), a eu des répercussions dans 54,3% des communes et des groupements. Elle est jugée négativement par les élus (49,6% contre 25,9% d'opinion positive). Toutefois, le service mis en place par les collectivités territoriales consécutivement à cette réforme est jugé plus efficace (46,9%) et plus proche (59,9%) que celui qui existait auparavant. Le bilan de la suppression de l'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) est également négatif aux yeux des élus locaux (72,4%). La mise en place du nouveau conseil aux territoires (NCT) est quasiment passé inaperçue des répondants : 81,9% n'en ont pas eu connaissance. Parmi ceux qui ont entendu parler du dispositif, une grande majorité n'y a jamais eu recours (73,5%).

Au total, les répondants ont indiqué que leur collectivité ou leur groupement a été touché par un grand nombre de réformes : la réforme des implantations des gendarmeries (14,6%), la réforme des services déconcentrés régionaux (13,9%), la réforme de la carte hospitalière (7,9%), la réforme de la carte des sous-préfectures (7,4%), la réforme des implantations des écoles (6,4%), la réforme de la carte judiciaire (5,6%) et la réforme de la carte militaire (2,5%). Les réformes qui ont eu le plus d'impact sont celles des implantations des gendarmeries (25,5%) et des services déconcentrés régionaux (22,7%). Bien que cet impact ait souvent été indirect (52,8%), il est jugé négatif en termes d'accès aux services publics pour les usagers (75,8%), de potentiel économique pour les communes ou leurs groupements (52%) et pour le travail quotidien des agents publics (47,2% contre 4,4% d'appréciation favorable).

Les collectivités territoriales répondantes ont fait part d'un certain nombre d'attentes vis-à-vis de l'État.

Les élus souhaiteraient majoritairement, d'une part, un État facilitateur (35,5%) et, d'autre part, un État conseil (26,9%). Pour 62,2% des répondants, le sous-préfet joue d'ores et déjà le rôle d'interlocuteur privilégié des communes ou de leurs groupements. Les élus attendent aussi que les services déconcentrés soient plus proches (15,4%), plus disponibles (14,5%), mieux identifiés (14,3%), et souhaitent qu'ils se concentrent prioritairement sur les questions de sécurité (12%), de santé (9,2%), de développement économique (8,8%), d'aménagement du territoire (8,7%), de contrôle de légalité (8,5%) et d'ingénierie territoriale (6,7%).

Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales
<http://www.senat.fr/commission/decentralisation/delegation-collectivites-territoriales@senat.fr>

Secrétariat de la délégation

15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.20.51/Télécopie : 01.42.34.38.40